

même dans la révolution. Le domaine de *Blin* appartenait, bien avant le règne d'Henri IV, à la famille Pasquier, celle du président actuel de la chambre des pairs; elle le posséda jusqu'à la révolution de 1789.

D'autres lieux, nommés *Fouilloy* et *Magimont*, dont on trouve l'indication dans les vieux titres, n'existent plus depuis long-temps.

La commune a un presbytère qui lui a été légué par la dame *Eloy*, et une école donnée, en 1833, par M.^{me} *Trannoy*.

Le cimetière entoure l'église; il est clos en murailles de grès; on y monte par sept à huit marches.

Il y a un bureau de bienfaisance dans cette commune.

On y trouve des carrières, des sablonnières et trois moulins à vent. Une partie de la population fabrique des toiles de chanvre.

Contenance : Terres labourables, 654 h. 56. — Bois, 156 h. 24. — Vergers, 27 h. 40, 10. — Jardins potagers, 1 h. 43, 85. — Friches, 10 h. 96, 10. — Chemins et places, 14 h. 05, 15. — Propriétés bâties, 5 h. 66, 25. — Total, 850 hect. 11, 45.

Distance de *Saint-Just*, 8 kil. — De *Clermont*, 2 myr. 6 kil. —

De *Beauvais*, 5 myr. 5 kil. — *Marchés*, *Ansauvillers*, *Clermont*, *Saint-Just*. — Bureau de poste, *Saint-Just*. — Population, 516.

— Nombre de maisons, 151. — Revenus communaux, 354 f. 14 c.

GRANDVILLER-AUX-BOIS, *Grandvillers*, *Grandvilliers-aux-Bois*, *Grandviller*, (*Grandvillare*, *Magninovillare*), entre *La Newwilleroy* au nord-ouest, *Moyenneville* au nord, *Rouvillers* à l'est, *Cressonsacq* au sud-ouest.

Cette commune est formée de deux autres, *Grandviller* et *Beaupuits* qui furent réunies dans l'année 1825 en une seule municipalité. Son territoire est très-allongé dans la direction du sud-ouest au nord-est, et sa largeur n'égale pas le tiers de sa principale dimension; il est coupé de quelques ondulations de terrains dépourvus d'eau.

Grandviller, situé dans la région méridionale, n'a qu'une seule rue sinueuse comprenant une trentaine de maisons.

Cette paroisse fut fondée au commencement du douzième siècle par un seigneur nommé *Foulques* qui défricha une partie de la forêt de *Cressonsacq* pour y bâtir un village. Ayant réuni à sa propriété quelques terres voisines qui appartenaient à l'abbaye de *Saint-Quentin*, il fut poursuivi par l'abbé devant le concile assemblé à *Beauvais* en décembre 1114. *Foulques* fut condamné; et comme il refusa de se soumettre à la décision, *Conon*, légat du Pape, l'excommunia, ce qui le contraignit d'entrer en arrangement deux ans après, avec les moines.

Toutefois on doit penser qu'il avait déjà existé un village en ce lieu, car *Grandviller* est au nombre des pays qui furent donnés en 657 par *Clotaire III* à l'abbaye de *Saint-Denis* avec *Moyvillers*, *Goudun* etc.

L'abbé de *Saint-Quentin* eut le patronage de la cure placée sous l'invocation de *saint Eutrope*.

L'église, dépendance actuelle de la succursale de *Rouvillers*, est un petit bâtiment de pierre qui a été remanié et qui ne présente d'autre caractère qu'une fenêtre ogive à moitié bouchée au-dessus de la porte. Le clocher est bas, latéral, carré, recouvert en éciles. Le chœur seul est voûté. Les fonts baptismaux paraissent fort anciens, étant ornés d'ogives en demi-relief sur leurs faces.

Beaupuits, *Beaupuis* n'était originairement qu'une grosse ferme dépendant de l'abbaye de *Saint-Lucien*, dans la paroisse de *Grandviller*. Les religieux y firent bâtir une chapelle suivant l'usage établi pour les propriétés considérables de l'ordre de *saint Benoit*. Peu à peu il se forma un village; le curé fut tenu de dire la messe dans la chapelle.

Les habitans furent détruits presque entièrement pendant les guerres du quinzième siècle, et une épidémie qualifiée de peste enleva ceux que le fer de l'ennemi avait épargnés.

Le village de *Beaupuits* tenta de s'ériger en cure vers l'année 1749; mais un arrêt du parlement rejeta cette prétention. Les habitans prirent l'existence communale à la révolution de 1789, et la conservèrent jusqu'en 1825, époque à laquelle ils furent réunis de nouveau à *Grandviller-aux-Bois*.

L'église n'est qu'un petit bâtiment sans clocher, sans importance et sans caractère, sous l'invocation de *saint Lucien*.

La commune n'a aucune propriété. Chaque église a conservé son cimetière, l'un et l'autre clos de murs.

Les habitans sont exclusivement occupés aux travaux agricoles. Un certain nombre exerce la profession de charretier dans les communes voisines. Il y a un moulin à vent dans l'étendue du territoire.

Contenance : Terres labourables, 612 h. 33, 57. — Terres labourables plantées, 4 h. 30, 15. — Vignes, 0 h. 41, 90. — Bois, 12 h. 96, 90. — Jardins potagers, 7 h. 23, 90. — Friches, 7 h. 14, 63. — Carrières, 1 h. 28. — Chemins et places, 13 h. 49, 05. — Propriétés bâties, 3 h. 80, 45. — Total, 662 hect. 98, 55.

Distance de *Saint-Just*, 1 myr. 5 kil. — De *Clermont*, 1 myr. 9 kil. — De *Beauvais*, 4 myr. 3 kil. — *Marchés*, *Pont-Sainte-Maxence*, *Lieuwillers*. — Bureau de poste, *Saint-Just*. — Popula-